

Le Comité syndical de la Base de Loisirs du Val de Seine, dûment convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni le mardi 16 avril 2024 à 14h30, sous la présidence de Madame Fabienne DEVÈZE, présidente du Syndicat mixte, conformément aux dispositions des articles L 2121.17 et L 5211.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum n'ayant pas été réuni lors de la séance du 5 avril 2024.

Fabienne DEVÈZE	: Présente
Suzanne JAUNET	: Présente
Vincent POIRET	: Présent
Victor RODRIGUES	: Présent
Jean-François RAYNAL	: Excusé
Cécile ZAMMIT-POPESCU	: Présente
Marc HERZ	: Présent
Fabien AUFRECHTER	: Présent
Josiane SIMON	: Excusée
Gaëlle PELATAN	: Présente
Jean-Philippe LUCE	: Absent
Dieynaba DIOP	: Excusée

Déclaration préliminaire :

La présidente précise que les délibérations adoptées ce jour sont conformes aux décisions prises lors de la réunion du 5 avril 2024, dont le PV n'a pu être établi faute de quorum.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION :

Le procès-verbal de la réunion de Comité du 26 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS :

La Présidente apporte à l'Assemblée des informations sur la prochaine saison estivale notamment le taux de remplissage des hébergements et de la restauration, les mouvements de personnel et notamment, le changement de contrat de Nathan BENICHOU qui sera dorénavant en charge de la gestion du pôle hébergement-restauration à la place de Sébastien GUERIN qui a quitté l'IDL, ainsi que l'embauche d'une personne pour le remplacer à l'accueil mais qui aura aussi des missions en communication.

ADMINISTRATION GENERALE :

Néant.

AFFAIRES FINANCIERES :

Compte de Gestion - Exercice 2023 :

Un compte-rendu des opérations de contrôle ordonnateur-comptable a été établi pour l'exercice 2023, afin de permettre l'approbation des comptes.

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- Arrête le compte de gestion du Comptable public pour l'exercice 2023, conforme au compte administratif.

Compte administratif 2023 et affectation du résultat de Fonctionnement :

Le certificat de fin de gestion de l'exercice 2023, établi entre l'ordonnateur et le comptable, permet au Comité syndical de procéder à l'arrêt du compte administratif pour l'exercice 2023, qui se résume comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes nettes	2 907 253.09 €
Dépenses nettes	2 922 288.22 €
Résultat net au 31 décembre 2023	-15 035.13 €
Résultat de clôture au 31 décembre 2022	-53 169.42 €
Résultat de clôture au 31 décembre 2023	-68 204.55 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes nettes	565 487.95 €
Dépenses nettes	391 000.50 €
Résultat net au 31 décembre 2023	174 487.45 €
Résultat de clôture au 31 décembre 2022	1 239 815.86 €
Résultat de clôture au 31 décembre 2023	1 414 303.31 €

Le Comité syndical, à l'unanimité :

Sous la présidence de Madame Suzanne JAUNET (la Présidente ayant quitté l'assemblée au moment du vote) :

- Arrête le compte administratif pour l'exercice 2023.
- Constatant un déficit de **68.204,55 euros** en section de Fonctionnement,
- Décide d'affecter ce résultat :
- à la section de Fonctionnement du budget 2024, pour un montant de **68.204,55 €**.

Pièce jointe : Compte administratif 2023.

Budget Primitif 2024 :

La Présidente propose à l'Assemblée de voter le Budget Primitif de 2024, qui se résume comme suit (le document budgétaire complet est joint en annexe). Elle précise que les charges de personnel incluent le montant lié au départ du directeur.

BP 2024	FONCTIONNEMENT (avec le déficit 2023 reporté)	INVESTISSEMENT (avec les restes à réaliser 2023)	TOTAL
RECETTES	2 285 916.15 €	2 059 646.76 €	4 345 562.91 €
DEPENSES	2 285 916.15 €	2 059 646.76 €	4 345 562.91 €
SOLDE	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- **Vote le Budget Primitif 2024.**

Pièce jointe : BP 2024 - Document budgétaire.

Participations des collectivités - Exercice 2024 :

La participation des collectivités était, historiquement, répartie à parité entre le Conseil départemental des Yvelines et les quatre communes membres du Syndicat : Verneuil-sur-Seine, Vernouillet, Triel-sur-Seine et Les Mureaux.

La participation des communes était calculée au prorata du nombre de leurs habitants. Les derniers chiffres connus (2016) des populations légales (source INSEE) sont les suivants:

Verneuil-sur-Seine :	15.913 habitants
Vernouillet :	10.014 hbts
Triel-sur-Seine :	11.834 hbts
Les Mureaux :	32.575 hbts

Conformément au débat d'orientation budgétaire tenu en séance du 26 février 2024, la participation du Conseil départemental et celle des communes sont arrêtées, au Budget Primitif de 2024, à 240.000,00 euros au total.

Les communes de Verneuil-sur-Seine, Vernouillet et Triel-sur-Seine ont intégré la CU-GPSO (Communauté Urbaine-Grand Paris Seine et Oise).

La commune des Mureaux, bien que membre de la CU-GPSO, a conservé sa compétence sur la Base de Loisirs et demeure, pour l'instant, destinataire du titre de recettes relatif à sa participation propre.

Les participations des collectivités pour 2024 se résument donc comme suit :

Département des Yvelines :	120.000 €
CU-GPSO :	64.424 €
Commune des Mureaux :	55.576 €
<u>Total :</u>	240.000 €

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- Vu les motifs ci-dessus exposés ;
- Vu le débat d'orientation budgétaire approuvé en séance du 26 février 2024 ;
- Vu la proposition de la présidente ;
- **Vote la participation des collectivités, au Budget Primitif de 2024, pour 240.000 euros au total, selon la répartition ci-dessus.**

TRAVAUX, ÉQUIPEMENTS ET PROGRAMMES REGIONAUX :

Néant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16h30

La Présidente du Syndicat mixte

Fabienne DEVÈZE



Nombre de pages : 4

Diffusion : Les membres du Comité syndical.